SupAnn - Nomenclature des catégories de population

Version : 2021-30-11

Source : https://services.renater.fr/documentation/supann/courant/recommandations/tables_references/population

Changelog depuis la version 2020-05-15:

- ajouté des sous-catégories à TER (personnels entrants) et modifié edupersonAffiliation correspondantes
- renommé PXSP en "Prestataire externe" (au lieu de "Prestataire autre")
- nettoyé blancs en trop en début/fin de cellule, ajouté majuscules manquantes, reformulé quelques exemples

ID					Libellé	EduPersonAffiliation													supannEtablissement	Définition	Exemples de cas	Poids	Exemples de sources	mail : (E)tu, (P)ers, (R)edir	DocElec	Droits particuliers	Remarques	ID SupAnn 2009	Libellé SupAnn 2009
						Stu	Fac	Emp	Aff	Alum	Res	Ret	Eme	Mem	Staff	Tea	RR	LWI											
R					**Personnes Ressources**																								
R	G				**Personnel géré**			**Emp**												**Personnel employé par l'établissement**									
R	G	P			Personnel géré permanent			Emp						**Mem**					I	Personnel géré exerçant son activité principale dans l'établissement		800	DRH	P	oui		y compris les CDD dans la mesure où ceux-ci peuvent être reconduits sans limite légale		
R	G	P	F		Enseignant-chercheur		**Fac**	Emp			Res			Mem		Tea			I	Personnel géré permanent exerçant une activité d'enseignement et de recherche dans l'établissement		800	DRH	P	oui	Accès aux ressources "enseignement": saisie des notes...; accès aux ressources "recherche"; page web perso "enseignant/chercheur"; accès aux ressources partagées de ses structures d'affectation : dossiers partagés…; figure dans l'annuaire web de sa strucutres d'affectation		PG1	Enseignant-chercheur géré par l'établissement
R	G	P	F	T	Enseignant-chercheur titulaire		**Fac**	Emp			Res			Mem		Tea			I	Personnel géré permanent titulaire exerçant une activité d'enseignement et de recherche	Professeurs des universités, maîtres de conférence, PU-PH (Professeur des universités-praticien hospitalier)	800	DRH	P	oui				
R	G	P	F	C	Enseignant-chercheur contractuel		**Fac**	Emp			Res			Mem		Tea			I	Personnel géré permanent contractuel exerçant une activité d'enseignement et de recherche		800	DRH	P	oui				
R	G	P	C		Chercheur		Fac	Emp			**Res**			Mem					I	Personnel géré permanent exerçant uniquement une activité de recherche dans l'établissement	Directeur de recherche, chargé de recherche (gérés par l'établissement)	800	DRH	P	oui	Accès aux ressources "recherche"; page web perso "enseignant/chercheur"; accès aux ressources partagées de ses structures d'affectation (labo, équipe de recherche…) : dossiers partagés…; figure dans l'annuaire web de sa strucutres d'affectation			
R	G	P	E		Enseignant		**Fac**	Emp						Mem		Tea			I	Personnel géré permanent exerçant uniquement une activité d'enseignement dans l'établissement		800	DRH	P	oui	Accès aux ressources "enseignement": saisie des notes...; accès aux ressources partagées de son unité d'affectation : dossiers partagés…; figure dans l'annuaire web de sa strucutres d'affectation		PG3	Enseignant non chercheur (non vacataire) géré par l'établissement (ATER, moniteurs, PRAG, enseignant du 1er, du 2nd degré, etc.)
R	G	P	E	T	Enseignant titulaire		**Fac**	Emp						Mem		Tea			I	Personnel géré permanent titulaire exerçant uniquement une activité d'enseignement	Enseignants 1er/2e degré, professeur agrégé, professeur certifié, affectation sur postes spécifiques académiques (SPEA)	800	DRH	P	oui				
R	G	P	E	C	Enseignant contractuel		**Fac**	Emp						Mem		Tea			I	Personnel géré permanent contractuel exerçant uniquement une activité d'enseignement	Professeur associé de l'Education Nationale (Décret n°94-594 du 15 juillet 1994), enseignant contractuel recruté sur poste vacant du second degré	800	DRH	P	oui				
R	G	P	S		Personnel administratif ou technique			Emp						Mem	**Staff**				I	Personnel géré permanent exerçant une activité administrative ou technique		800	DRH	P	oui	Accès aux ressources "BIATSS"; accès aux ressources partagées de son unité d'affectation : dossiers partagés…; figure dans l'annuaire web de sa strucutres d'affectation		PG6	Personnel (non vacataire) ni chercheur ni enseignant géré par l'établissement (BIATOS, apprenti, CES, HS, etc…)
R	G	P	S	T	Personnel administratif ou technique titulaire			Emp						Mem	**Staff**				I	Personnel géré permanent administratif ou technique titulaire	BIATSS titulaire, ITA CNRS	800	DRH	P	oui				
R	G	P	S	C	Personnel administratif ou technique contractuel			Emp						Mem	**Staff**				I	Personnel géré permanent administratif ou technique contractuel	BIATSS contractuel, Contractuel technique CNRS	800	DRH	P	oui				
R	G	N			Personnel géré non-permanent			Emp						**Mem**					I	Personnel géré exerçant dans l'établissement au titre d'une activité connexe à temps partiel ou d'une activité principale limitée dans le temps de par son statut		750	DRH	P	oui		Statut proche du personnel géré permanent, mais assujetti à une durée maximale d'exercice légale ou morale		
R	G	N	F		Enseignant-chercheur non-permanent		**Fac**	Emp			Res			Mem		Tea			I	Personnel exerçant une activité d'enseignement et de recherche, dont le statut juridique impose une durée maximale d'exercice	doctorants contractuels avec enseignement, professeur invité	750	DRH	P	oui	Accès aux ressources "enseignement"; accès aux ressources "recherche"; page web perso "enseignant/chercheur"; accès aux ressources partagées de son unité d'affectation: dossiers partagés…; figure dans l'annuaire web de sa strucutres d'affectation			
R	G	N	F	C	Contractuel recherche non-doctorant avec enseignement		**Fac**	Emp			Res			Mem		Tea			I	Personnel exerçant une activité d'enseignement et de recherche, dont le statut juridique impose une durée maximale d'exercice, hors stage doctoral	ATER (non doctorant)	750	DRH	P	oui				
R	G	N	F	D	Doctorant Contractuel avec enseignement		**Fac**	Emp			Res			Mem		Tea			I	Personnel exerçant une activité d'enseignement et de recherche, dont le statut juridique impose une durée maximale d'exercice,dans le cadre d'un stage doctoral	Doctorant epes ou ep recherche, ATER doctorant, moniteur	750	DRH	P	oui				
R	G	N	F	A	Professeur associé		**Fac**	Emp			Res			Mem		Tea			I	Personne recrutée par l'établissement en qualité de professeur des universités ou de maître de conférence associé, selon un statut juridique imposant une durée maximale d'exercice	Maîtres de conférences ou professeur des universités associé ou invité (Décret n°85-733 du 17 juillet 1985)	750	DRH	P	oui			PH8	Professeurs invités (Décrets 85-733 et 91-267)
R	G	N	C		Chercheur non-permanent		Fac	Emp			**Res**			Mem					I	Personnel géré exerçant une activité de recherche dans l'établissement, sans enseignement, dont le statut juridique impose une durée maximale d'exercice	doctorants contractuels sans enseignement, allocataires de recherche	750	DRH	P	oui	Accès aux ressources "recherche"; page web perso "enseignant/chercheur"; accès aux ressources partagées de son unité d'affectation : dossiers partagés…; figure dans l'annuaire web de sa strucutres d'affectation		PG2	Chercheur géré par l'établissement et donc ayant un lien contractuel avec l'établissement. (Cette catégorie inclut les contractuel allocataire de recherche, chercheurs associés (chercheurs étrangers avec contrat) etc…., y compris les post-doc)
R	G	N	C	C	Contractuel recherche non-doctorant sans enseignement		Fac	Emp			**Res**			Mem					I	Personnel exerçant une activité de recherche, sans enseignement, dont le statut juridique impose une durée maximale d'exercice, hors stage doctoral	Allocataire de recherche (non doctorant), chercheur postdoctoral	750	DRH	P	oui				
R	G	N	C	D	Doctorant Contractuel sans enseignement		**Fac**	Emp			**Res**			Mem					I	Personnel exerçant une activité de recherche, sans enseignement, dont le statut juridique impose une durée maximale d'exercice, dans le cadre d'un stage doctoral	Doctorant epes/ep recherche sans enseignement, doctorant allocataire de recherche	750	DRH	P	oui				
R	G	N	E		Enseignant non-permanent		**Fac**	Emp						Mem		Tea			I	Personnel permanent géré exerçant une activité d'enseignement, sans activité de recherche, dont le statut juridique impose une durée maximale d'exercice	lecteurs et maîtres de langues étrangères (https://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/Ressources_humaines/89/2/fiche_lecteurs_maitres_langue_etrangere_mai_2012_213892.pdf)	750	DRH	P	oui	Accès aux ressources "enseignement": saisie des notes...; accès aux ressources partagées de son unité d'affectation : dossiers partagés…; figure dans l'annuaire web de sa strucutres d'affectation			
R	G	N	S		Personnel administratif ou technique non-permanent			Emp						Mem	**Staff**				I	Personnel géré effectuant des tâches administratives ou techniques, dont le statut juridique impose une durée maximale d'exercice		750	DRH	P	oui	Accès aux ressources "BIATSS"; accès aux ressources partagées de son unité d'affectation : dossiers partagés…; figure dans l'annuaire web de sa strucutres d'affectation			
R	G	N	S	P	Apprenti			Emp						Mem	**Staff**				I	Employé administratif ou technique titulaire d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation		750	DRH	P	oui		https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2918		
R	G	I			Personnel géré intérimaire			Emp						**Mem**					I	Personnel géré effectuant des tâches à durée limitée et volume horaire réduit, annexes à une autre activité, avec implication modérée dans la vie de l'établissement		700	DRH	P	oui		Considéré comme membre de plein droit de sa structure d'affectation pendant la durée de son contrat		

Code de population utilisé dans l'attribut supannCodePopulation précédé de l'étiquette {SUPANN}

Intitulé de la catégorie de population

Liste des valeurs de l'attribut eduPersonAffiliation impliquées par la catégorie de population. Se cumulent en cas de catégories multiples. La colonne en **gras** définit la valeur de l'attribut eduPersonPrimaryAffiliation associée à la catégorie. En cas de catégories multiples, la valeur associée à la catégorie de poids de plus élevé l'emporte.

Abbréviations: **Stu:** student, **Fac:** faculty, **Emp:** employee, **Aff:** affiliate, **Alum:** alum, **Res:** researcher, **Ret:** retired, **Eme:** emeritus, **Mem:** member, **Staff:** staff, **Tea:** teacher, **RR:** registered-reader, **LWI:** librery-walk-in

Typologie des valeurs de l'attribut supannEtablissement impliquées par la catégorie:
I = interne (établissement local),
X = externe (un autre établissement),
B = bibliothèque d'inscription (si considérée comme autonome, sinon I)

Le poids le plus élevé permet de définir la catégorie principale en cas de profils multiples. Si une même catégorie découle de plusieurs profils où une notion de primaire / secondaire existe, le poids des profils secondaires peut être réduit de 10.

La source est l'entité (interne ou externe à l'établissement) qui est dépositaire de l'information permettant d'attribuer la catégorie.

Exemples de privilèges attribués : il s'agit d'exemples représentatifs pour les catégories décrites. Ils peuvent faire l'objet d'exceptions ou différer selon la politique de l'établissement.

Correspondance avec la classification eduPersonAffiliation de SupAnn 2009 (https://services.renater.fr/documentation/supann/evolepa)

R	G	I	E			Enseignant vacataire			Emp						Mem		**Tea**				I	Personne effectuant des enseignements à titre d'activité annexe de son activité principale, sur la base d'un contrat de vacation conclu pour une durée et un volume d'heures définis	Chargé de TD, chargé de cours, chargés d'enseignement et agents temporaires vacataires selon décret n°87-889 du 29 octobre 1987	700	DRH	P	oui	Accès aux ressources "enseignement"; figure dans l'annuaire web de sa composante (le temps de son contrat)		PG4 / PG5	Personnel vacataire ayant pour activité principale l'enseignement. (Une personne doit avoir une sorte d'agrément et en conséquence être présent dans l'outil de gestion des HC) / personnel vacataire enseignant dont l'activité principale n'est pas l'enseignement. (Une personne doit avoir une sorte d'agrément et en conséquence être présent dans l'outil de gestion des HC)
R	G	I	S			Contractuel administratif saisonnier			Emp						Mem	**Staff**					I	Contractuel assurant des activités administratives ou techniques saisonnières ou à volume horaire réduit, pour une durée courte	Renfort saisonnier du service des inscriptions administratives (opérateurs de saisie) : CDD 3 mois renouvelable 2 fois; contrat en CDD de type "accroissement temporaire d'activité".	700	DRH	P	oui	Accès aux ressources "BIATSS"; accès aux ressources partagées de son unité d'affectation : dossiers partagé, etc; figure dans l'annuaire web de sa strucutres d'affectation (le temps de son contrat); droits un peu plus limités que PGPS		PG7	Personnel vacataire non enseignant
R	G	R				Personnel géré ponctuel			**Emp**												I	Personnel géré effectuant des tâches administratives, techniques ou d'accompagnement à titre d'activité annexe, rémunéré à la tâche ou à l'heure, sans implication dans la vie de l'établissement		400	DRH	P / R / non	non	Pas d'accès implicite à des ressources "BIATSS" ni "enseignement"; non visible dans l'annuaire de sa structure d'affectation; pas d'accès implicite aux ressources de sa structure	Activité considérée comme annexe, n'ouvrant pas droit à un statut de membreLe support peut être un "contrat étudiant", "vacataire administratif", "rémunération à la tâche"…		
R	G	R	E			Employé pédagogique ponctuel			Emp								**Tea**				I	Personnel géré ponctuel effectuant des tâches à caractère pédagogique		400	DRH	P / R / non	non				
R	G	R	E	R		Tuteur			Emp								**Tea**				I	Personnel affecté à des tâches ponctuelles de tutorat pédagogique ou technique, d'aide au public	Tuteurs d'accueil de salles informatiques, tuteurs de bibliothèque	400	DRH	P / R / non	non				
R	G	R	S			Employé administratif ou technique ponctuel			Emp							**Staff**					I	Personnel géré ponctuel effectuant des tâches administratives ou techniques		400	DRH	P / R / non	non				
R	G	R	S	N		Assistant à la personne			Emp							**Staff**					I	Personnel géré ponctuel effectuant des tâches d'assistance à la Personne	Tuteurs aides handicapés, secrétaires du handicap, preneurs de notes	400	DRH	P / R / non	non				
R	G	R	S	Q		Assistant administratif ou technique			Emp							**Staff**					I	Personnel géré ponctuel effectuant des tâches d'assistance administratives ou techniques	Agent de saisie, aide au secrétariat	400	DRH	P / R / non	non				
R	G	R	S	L		Surveillant			Emp							**Staff**					I	Personnel géré ponctuel effectuant des tâches de surveillance, de gardiennage ou de vigilance	Surveillant d'examens, surveillant d'amphi	400	DRH	P / R / non	non				
R	G	O				Personnel géré inactif			**Emp**												I	Personnel géré n'exerçant pas pour l'établissement		150	DRH	P	non		L'établissement peut décider de ne pas matérialiser un ou plusieurs de ces statuts dans l'annuaire si aucun privilège ne leur est associé		
R	G	O	D			Employé temporairement inactif			Emp						**Mem**						I	Personnel géré ayant temporairement interrompu son activité dans l'établissement, mais conservant le statut de membre	Congé de longue maladie, congé parental, disponibilité pour raisons familiales, détachement de courte durée	150	DRH	P	oui	Maintien de son son adresse email professionnelle existante			
R	G	O	B			Employé inactif			**Emp**												I	Personnel géré n'étant pas reconnu comme membre de l'établissement	Mise à disposition, détachement de longue durée, disponibilité pour convenances personnelles, disponibilité pour exercice d'une autre activité	150	DRH	P / non	non				
R	**H**					**Personnel hébergé**									**Mem**							**Personnel exerçant pour l'établissement mais non employé par celui-ci**									
R	H	T				Personnel co-tutélaire									**Mem**						I+X	Personnel membre d'une structure à tutelles multiples de l'établissement, géré par une des tutelles de la structure autre que l'établissement lui-même		780		P	oui				
R	H	T	F			Enseignant-Chercheur co-tutélaire		**Fac**				Res			Mem		Tea				I+X	Personnel exerçant une activité de recherche et d'enseignement dans une structure à tutelles multiples de l'établissement, géré par une des tutelles de la structure autre que l'établissement lui-même		780		P	oui				
R	H	T	C			Chercheur co-tutélaire		**Fac**				**Res**			Mem						I+X	Personnel exerçant une activité de recherche dans une structure à tutelles multiples de l'établissement, géré par une des tutelles de la structure autre que l'établissement lui-même		780		P	oui				
R	H	T	C	O		Chercheur d'organisme de recherche		**Fac**				**Res**			Mem						I+X	Personnel exerçant une activité de recherche dans une structure à tutelles multiples de l'établissement, géré par un organisme de recherche (ESPT, EPA, EPIC, etc) co-tutélaire de cette structure	Chargé de recherche, directeur de recherche CNRS (en tant que co-tutelle)	780	Direction de la Recherche / directeur de l'unité d'affectation / organisme de recherche gestionnaire	P	oui			PH1	Chercheur EPST hébergé (chercheur CNRS, INRA, etc.)
R	H	T	C	E		Chercheur EPSCP hébergé		**Fac**				**Res**			Mem						I+X	Chercheur ou enseignant-chercheur géré par un EPSCP co-tutélaire sa stucture d'affectation, exerçant dans celle-ci une activité de recherche (son activité d'enseignement s'effectuant dans une autre structure de son établissement de tutelle, sans objet ici)	Professeur, maître de conférence (gérés par une des co-tutelles)	780	Direction de la Recherche / directeur de l'unité d'affectation / EPSCP gestionnaire	P	oui				
R	H	T	C	H		Praticien hospitalier		**Fac**				**Res**			Mem						I+X	Praticien hospitalier exerçant une activité de recherche dans une des structures à tutelles multiples de l'établissement, géré par un établissement public de santé co-tutélaire de cette structure	Praticien hospitalier	780		P	oui				
R	H	T	E			Enseignant co-tutélaire		**Fac**							Mem		Tea				I+X	Personnel exerçant une activité d'enseignement dans une structure à tutelles multiples de l'établissement, géré par une des tutelles de la structure autre que l'établissement lui-même		780		P	oui				
R	H	T	S			Personnel administratif ou technique co-tutélaire									Mem	**Staff**					I+X	Personnel exerçant une activité administrative ou technique dans une structure à tutelles multiples de l'établissement, géré par une des tutelles de la structure autre que l'établissement lui-même		780		P	oui				
R	H	T	S	O		Personnel administratif ou technique d'organisme de recherche									Mem	**Staff**					I+X	Personnel exerçant une activité administrative ou technique dans une structure à tutelles multiples de l'établissement, géré par un organisme de recherche (ESPT, EPA, EPIC, etc) co-tutélaire de cette structure	ITA CNRS	780	Direction de la Recherche / directeur de l'unité d'affectation / organisme de recherche gestionnaire	P	oui			PH4	Personnel non chercheur EPST hébergé (ITA CNRS, etc.)
R	H	T	S	E		Personnel administratif ou technique EPSCP hébergé									Mem	**Staff**					I+X	Personnel exerçant une activité administrative ou technique dans une structure à tutelles multiples de l'établissement, géré par un EPSCP co-tutélaire de sa structure d'affectation	BIATSS (gérés par une des co-tutelles)	780	Direction de la Recherche / directeur de l'unité d'affectation / EPSCP gestionnaire	P	oui				
R	H	M	F			Émérite		**Fac**				Res		**Eme**	Mem						I	Enseignant-chercheur retraité de l'établissement ayant obtenu l'émériat ou un statut équivalent, validé par les instances de l'établissement	Professeur des universités émérite (décret n°84-431 du 6 juin 1984 modifié par le décret n°2009-460 du 23 avril 2009 - art. 58), Maître de conférence émérite (décret n° 2014-997 du 2 septembre 2014 - art. 34)	780	Direction de la Recherche	P	oui			PH9	Émérite (normalement hébergé par l'établissement car pouvant donner des séminaire, suivre des thèses, etc.)
R	H	L				Personnel sous convention									**Mem**						I+X	Personnel géré par un organisme tiers, affecté dans l'établissement au titre d'une convention pérenne (échange de services, mutualisation de moyens, mise à disposition, …)		720		P	oui				
R	H	L	F			Enseignant-chercheur sous convention		**Fac**				Res			Mem		Tea				I+X	Personnel tiers exerçant dans l'établissement une activité d'enseignement et de recherche au titre d'une convention	Enseignant-chercheur MAD entrant	720		P	oui				
R	H	L	C			Chercheur sous convention		**Fac**				**Res**			Mem						I+X	Personnel tiers exerçant dans l'établissement une activité de recherche au titre d'une convention	Chercheur MAD entrant	720		P	oui				
R	H	L	E			Enseignant sous convention		**Fac**							Mem		Tea				I+X	Personnel tiers exerçant dans l'établissement une activité d'enseignement au titre d'une convention	Enseignant de filière délocalisée à l'étranger, Enseignant STAPS mutualisé entre plusieurs établissements (non géré localement), enseignants CNAM ou ESPE sous convention, Enseignant MAD entrant	720	Relations internationales, établissement gestionnaire de l'enseignant	P	oui			PH7	Intervenant extérieur enseignant hébergé
R	H	L	S			Personnel administratif ou technique sous convention									Mem	**Staff**					I+X	Personnel tiers exerçant dans l'établissement une activité administrative ou technique au titre d'une convention	Personnel de filière délocalisée à l'étranger, personnel médical du SIUMPPS (non géré localement), personnel administratif CNAM, ESPE (sous convention, non géré localement), Personnel mis à disposition entrant	720	Relations internationales, établissement gestionnaire du personnel	P	oui			PH5	Intervenant extérieur non enseignant, hébergé. Exemples: contrat région, contrat rectorat
R	H	J				Personnel associé									**Mem**						I+X	Personnel externe exerçant pour l'établissement une activité temporaire dans le cadre d'une association, d'une invitation, d'un partenariat, d'un programme d'échange ou d'une convention de durée limitée		580	Relations internationales, professeur invitant, directeur de structure de recherche…	P	oui				

R	H	J	F		Enseignant-chercheur associé		Fac				Res			Mem		Tea				I+X	Personnel externe exerçant pour l'établissement une activité d'enseignement et de recherche temporaire dans le cadre d'une association, invitation, convention ou d'un programme d'échange	Professeurs étrangers invités dans le cadre d'un programme d'échange avec un établissement étranger (ex : programme Alliance avec Columbia University, Erasmus+, chaire Dialogue des Cultures)	580	Relations internationales	P	oui	Un professeur étranger invité peut, durant son ivitation, ", dispenser des cours, mener des recherches, animer des conférences, développer les échanges entre Paris 1 et leur établissement d'origine et/ou mettre en place tout autre projet pédagogique ou scientifique"			
R	H	J	C		Chercheur associé		Fac				Res			Mem						I+X	Personnel externe exerçant pour l'établissement une activité de recherche temporaire au titre d'une association, invitation, convention ou d'un programme d'échange		580	Directeur de structure d'affectation	P	oui				
R	H	J	C	A	Collaborateur de recherche		Fac				Res			Mem						I+X	Chercheur ou enseignant-chercheur externe participant à un projet de recherche au sein d'une structure de l'établissement (sans y exercer d'enseignement)	Prof ou MCF d'un établissement tiers participant à un projet de recherche commun	580	Directeur de structure d'affectation	P	oui			PH3	Chercheur invité hébergé (avec une convention d'hergement).
R	H	J	C	S	Partenaire de recherche hébergé		Fac				Res			Mem						I+X	Chercheur membre d'un organisme privé participant à un projet de recherche au sein d'une structure de l'établissement (sans y exercer d'enseignement), dans le cadre d'un partenariat	Partenaire industriel membre d'un projet de recherche commun	580	Directeur de structure d'affectation	P	oui		Implique un lien d'appartenance fort à l'équipe de recherche concernée et l'absence de conflits d'intérêt ; sinon, utiliser une catégorie "Partenaire" (ex : prestataire de services ou contact entreprise)	PH3	Chercheur invité hébergé (avec une convention d'hergement).
R	H	J	C	F	Apprenant chercheur hébergé		Fac				Res			Mem						I+X	Doctorant ou apprenant en HDR d'un autre établissement exerçant une activité de recherche dans une structure de l'établissement, dans le cadre de son stage doctoral		580	Directeur de la structure, établissement de provenance	P	oui			PH2	Doctorant d'un autre établissement hébergé (en laboratoire)
R	H	J	C	D	Jeune docteur hébergé		Fac				Res			Mem						I	Ancien apprenant ayant récemment obtenu son doctorat dans l'établissement, hébergé en attente d'une situation professionnelle		580	unité de recherche, direction de la recherche	P	oui				
R	H	J	S		Personnel administratif ou technique associé									Mem	Staff					I+X	Personnel externe exerçant pour l'établissement une activité administrative ou technique temporaire au titre d'une association, invitation, convention ou d'un programme d'échange		580	Directeur de structure d'affectation	P	oui				
R	H	J	S	G	Stagiaire hébergé									Mem	Staff					I+X	Stagiaire disposant d'une convention de stage avec l'établissement, une se ses structures ou une co-tutelle, intégré à son équipe d'accueil	Stagiaire avec convention de plus de 2 mois et gratification	580	Directeur de la structure d'affectation	P	oui		https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F1784	PH6	Stagiaire étudiant hébergé
R	H	H			Personnel honoraire							Ret		Mem						I	Ancien personnel à la retraite qui, au vu de ses activités passées dans l'établissement, se voit accorder le droit d'en conserver le titre et les prérogatives honorifiques		500	DRH + demande de l'intéressé	P	oui	Maintien de son accès DocElec et de son adresse email professionnelle existante	L'établissement peut utiliser cette catégorie s'il reconnaît ce statut et dispose de procédures formalisées afin d'en assurer le suivi. A défaut, le statut "Retraité" (catégorie partenaires) pourra être utilisé.		
R	H	H	F		Enseignant-chercheur honoraire		Fac					Ret		Mem						I	Ancien enseignant, enseignant-chercheur ou chercheur à la retraite qui, au vu de ses activités passées dans l'établissement, se voit accorder le droit d'en conserver le titre et les prérogatives honorifiques (sans être titulaire de l'éméritat)	Maître de conférence "Cum Merito" de l'université de Lorraine	500	?	P	oui	Maintien de son accès DocElec et de son adresse email professionnelle existante			
R	H	H	S		Personnel administratif ou technique honoraire							Ret		Mem	Staff					I	Ancien personnel administratif ou technique à la retraite qui, au vu de ses activités passées dans l'établissement, se voit accorder le droit d'en conserver le titre et les prérogatives honorifiques		500	?	P	oui	Maintien de son accès DocElec et de son adresse email professionnelle existante			
A					**Apprenants**	**Stu**																**NB : -10 si inscription secondaire**							
A	**G**				**Apprenants gérés**	**Stu**								**Mem**							**Apprenants inscrits dans l'établissement au titre d'une formation délivrée par celui-ci**									
A	G	A			Apprenant chercheur inscrit	**Stu**					Res			Mem						I	Apprenant inscrit à une formation diplômante supérieure délivrée par l'établissement avec participation aux activités de recherche		650	Scolarité	E / P	oui	Cumule des droits d'étudiant géré et de chercheur, présent dans l'annuaire de sa structure de recherche	filières > Bac+5 finalité recherche		
A	G	A	H		Candidat HDR	**Stu**					Res			Mem						I	Apprenant inscrit à une habilitation à diriger des recherches (HDR) délivrée par l'établissement		650	Scolarité	E / P	oui				
A	G	A	D		Doctorant inscrit	**Stu**					Res			Mem						I	Apprenant inscrit en doctorat dans l'établissement		650	Scolarité	E / P	oui			EG5	Doctorant hébergé et inscrit (Un doctorant hébergé et inscrit est obligatoirement géré par l'établissement)
A	G	E			Etudiant inscrit	**Stu**								Mem						I	Apprenant inscrit à une formation diplômante d'un niveau supérieur au baccalauréat délivrée par l'établissement (sans participation aux activités de recherche)		600	Scolarité	E	oui	Accès aux ressources "apprenants" génériques; accès aux ressources liées à la scolarité administrative (dossier étudiant); consultation des résultats de contrôles et d'examens; délivrance d'une carte d'étudiant justifiant ce statut auprès de tiers (tarifs commerciaux étudiants, etc)			
A	G	E	I		Etudiant	**Stu**								Mem						I	Etudiant inscrit à une formation initiale diplômante de l'établissement n'impliquant pas de participation aux activités de recherche, participant aux cours/TD en présentiel		600	Scolarité	E	oui			EG1	Étudiants avec inscription administrative
A	G	E	D		Etudiant en FOAD/EAD	**Stu**								Mem						I	Etudiant inscrit à une formation diplômante de l'établissement n'impliquant pas de participation aux activités de recherche, via un régime de formation à distance	CAVEJ (formations longues)	600	Scolarité	E	oui		A partir du moment où ces étudiants paient des droits d'inscriptions, on peut considérer qu'ils méritent le statut de "member"	EG3	Comme EG2 mais pour la FOAD/EAD, plus les étudiants-stagiaires des centres de langue
A	G	E	C		Etudiant en formation continue	**Stu**								Mem						I	Etudiant inscrit à une formation diplômante de l'établissement n'impliquant pas de participation aux activités de recherche, en régime de formation continue	FCPS (formations longues)	600	Scolarité	E	oui				
A	G	S			Élève inscrit	**Stu**								Mem						I	Apprenant inscrit dans l'établissement à une formation certifiante ou diplômante d'un niveau inférieur ou égal au baccalauréat	DAEU, capacité en droit	600	Scolarité	E	oui	Ne donne pas droit au statut "étudiant" (carte avec visuel spécifique…)			
A	G	L			Auditeur libre inscrit	**Stu**								Mem						I	Auditeur libre inscrit dans l'établissement		550	Scolarité	E	oui	Ne donne pas droit au statut "étudiant" (carte avec visuel spécifique…); accès restreint aux cours magistraux (pas d'accès aux TD/TP)	Etant soumis aux frais de bibliothèque, ces auditeurs libres bénéficient de l'accès docElec		
A	G	G			Apprenant stagiaire	**Stu**														I	Apprenant suivant une formation courte non diplômante délivrée par l'établissement ou une de ses composantes, certifiante ou non certifiante	UP1 : Préparations d'examens de l'IEJ : CRFPA, ENM; UP1 : Formations courtes du FCPS, de l'ISST, du CIPCEA et du CAVEJ; UTLN : formations courtes FTLV	460	Gestionnaire de la formation	E / R / non	non	Certaines formations peuvent avoir une convention spécifique pour accéder à des ressources supplémentaires : par exemple participation au budget bibliothèque pour donner accès à la DocElec		EG4	Étudiants extérieurs sans inscription administrative ni inscription pédagogique, apprenants en formation continue non diplomante
A	**H**				**Apprenants hébergés**	**Stu**															**Apprenants suivant des enseignements dans l'établissement au titre d'une formation délivrée par un établissement tiers cohabilité ou conventionné**									
A	H	H			Apprenant co-habilité	**Stu**														I+X	Apprenant inscrit dans un autre établissement, mais suivant des enseignements ou accédant à des ressources de l'établissement dans le cadre d'une formation co-habilitée		500	Scolarité, scolarité de l'établissement co-habilité	E / R / non	non	Accès aux ressources "apprenants" générique	Leur établissement d'inscription leur fournit l'accès à la DocElec et le statut d'étudiant (carte d'étudiant, etc)	EG2	Étudiant sans inscription administrative mais avec inscription pédagogique, étudiants d'autres établissements suivant des cours dans l'établissement (étudiants des Ecoles Doctorales). (En fait ces étudiants devraient avoir une inscription administrative à codt nul et donc rejoindre EG1 car on ne doit pas pouvoir avoir une inscription pédagogique sans inscription administrative)
A	H	L			Auditeur	**Stu**														I	Apprenant suivant des formations de l'établissement sans lien administratif ni contractuel		250		non	non	accès limité à certaines ressources pédagogiques ou locaux (amphis…)			
A	H	L	P		Auditeur libre non inscrit	**Stu**														I	Personne assistant à des cours ou enseignements en présentiel sans inscription formalisée	Auditeurs libres non inscrits, université ouverte, …	250	?	non	non			ENG1	Personnes aux cours du soir, auditeurs libres, université ouverte, …
A	H	L	D		Auditeur en FOAD	**Stu**														I	Personne suivant des cours ou des formations en ligne sans inscription formalisée	MOOC, SPOC	250	libre-service, organisateur de la formation	non	non				
A	X				Apprenant externe	**Stu**														X	Apprenant non géré ni référencé par l'établissement, utilisant des ressources pédagogiques de l'établissement dans le cadre d'une formation effectuée pour le compte d'un tiers	Apprenants d'une formation pour laquelle l'établissement est simple fournisseur de services (location de locaux, d'enseignants et d'outils pédagogiques); UTLN : Etudiants ESPE (T1,T2,T3), formations bibliothèques	180	Etablissement externe organisateur de la formation	non	non	accès limité à certaines ressources pédagogiques ou locaux (salles de cours ou de conférence…)			
P					**Partenaires**																								

P	X	C			Membre extérieur de conseil				**Aff**										X	Personne extérieure siégeant à l'une des instances, conseils ou commissions de l'établissement	Membre externe du Conseil d'Administration	450	Direction juridique d'établissement	P / R	non	Droits limités aux ressources liées à son statut (liste de diffusion, partage de documents...)		PNGNH3	Personnalités extérieures, membres de conseil de l'université ou des composantes
P	X	T			Membre d'autorité tutélaire				**Aff**										X	Personne extérieure membre d'une autorité de tutelle ou missionnée par celle-ci, assurant dans l'établissement une mission ponctuelle d'audit, de contrôle, d'évaluation ou de gestion	personnel HCERES en mission d'évaluation, commissaires aux comptes en mission d'audit, administrateur mandaté dans le cadre d'une mise sous tutelle	450	Autorité de tutelle	R / non	non	droits attribués de façon discétionnaire selon la mission du partenaire			
P	X	J			Membre de jury				**Aff**										X	Personne extérieure endossant un rôle ponctuel de membre de jury dans l'établissement	Membre de jury de thèse, de concours ou d'admission extérieur à l'établissement, membre de commission pédagogique	430	Responsable de l'unité organisant le jury, le concours	R / non	non				
P	X	P			Encadrant pédagogique				**Aff**							Tea			X	Personne extérieure endossant un rôle ponctuel de d'encadrement pédagogique dans l'établissement	Maître de stage, directeur de mémoire, encadrement de thésards	430	Responsable de l'unité organisant le stage, le mémoire, le doctorat	P / R	non			PNGNH8	Maîtres de stage (accompagnement des stagiaires), personnes ayant besoin d'accéder à certaines ressources en ligne (payantes ou non) liées à la formation (d'où la valeur teacher). (S'il s'agit d'une personne interne (avec la valeur member) la valeur affiliate devra être retirée)
P	X	I			Invité				**Aff**										X	Personne externe à l'établissement, invitée par celui-ci ou une de ses structures pour collaborer sur une activité ponctuelle		300	Directeur ou responsable de la structure d'accueil	P / R	non			PNGNH5	Chercheur invité non hébergé (comme les visiteurs de passage ayant besoin d'un accès, ENT, WiFi, …)
P	X	I	G		Stagiaire invité				**Aff**										X	Stagiaire, participant aux activités administratives ou techniques de l'établissement dans le cadre d'un cursus de formation, non intégré à son équipe d'accueil	Stagiaire disposant d'une convention de moins de 2 mois avec l'établissement, une se ses structures ou une co-tutelle, sans gratification	300	Directeur ou responsable de la structure d'accueil	P / R	non				
P	X	S			Prestataire de services				**Aff**										X	Prestataire de service extérieur à l'établissement, lié par un relation (contrat ou marché) de nature commerciale	Ménage, prestataire informatique, prestataire VDI/électricité/contrôle d'accès/clim/bâtiment…	280	Direction juridique, service des marchés, ou responsable de l'unité ayant passé le contrat/marché	P / R / non	non	Droits discrétionnaires accordés selon l'objet du contrat : accès à des locaux, accès à des serveurs ou à l'interface d'administration d'applications…			
P	X	S	E		Prestataire enseignant				**Aff**							Tea			X	Prestataire de services effectuant des activités d'enseignement	Formateur professionnel rémunéré à la prestation	280		P / R	non				
P	X	S	S		Prestataire administratif ou technique intégré				**Aff**						Staff				X	Prestataire de services nécessitant une intégration forte avec le personnel de l'établissement. Présent régulièrement sur site avec des horaires proches de ceux d'un employé, reçoivent certaines listes de diffusion, sont au contact d'un nombre important d'usagers. Reste néanmoins aux ordres de son employeur, lequel est lié à l'établissement par une relation de nature commerciale.	Délégation d'assistance informatique de proximité, salarié externe mis à disposition de l'établissement via un contrat en régie ou une concession de service	280		P / R	non		https://fr.wikipedia.org/wiki/Contrat_en_r%C3%A9gie	PNGNH2	Intervenant extérieur non enseignant, non hébergé
P	X	S	P		Prestataire externe				**Aff**										X	Prestataire de service extérieur avec un besoin minimum d'interaction aves les usagers. Ne dialogue avec l'établissement qu'au travers de sa hiérarchie, a une mission définie d'avance.	Ménage, surveillance, travaux bâtiment, travaux câblage VDI, infogérance système ou applicative...	280		non	non				
P	X	O			Orateur externe				**Aff**							Tea			X	Personne extérieure à l'établissement endossant un rôle ponctuel de conférencier, orateur ou toute autre activité d'enseignement hors encadrement (sans contrat, convention ni rémunération)	Professionnel (avocat, médecin…) ou ancien enseignant-chercheur assurant des conférences à titre gracieux	260	Responsable de l'unité prenant en charge cet enseignement	R / non	non			PNGNH1	Intervenant extérieur enseignant non hébergé et non rémunéré
P	X	A			Ancien apprenant					**Alum**									I	Ancien étudiant ou apprenant maintenant des relations avec l'établissement		230	plate-forme anciens étudiants	E / R	non	Les droits sont limités à la plate-forme des anciens et à un ensemble de services de base	Le maintien de ce statut suppose l'adhésion à une plate-forme "réseau des anciens" et une activité régulière sur celle-ci	PNGNH6	Ancien étudiant maintenant une relation avec l'établissement. (En général présent dans la base de SCOlarité, mais peut également être dans un REFérentiel annexe.)
P	X	A	N		Ancien apprenant non diplômé					**Alum**									I	Ancien apprenant, non diplômé de l'établissement, maintenant des relations avec celui-ci		230	plate-forme anciens étudiants	E / R	non				
P	X	A	D		Ancien diplômé					**Alum**									I	Ancien diplômé de l'établissement maintenant des relations avec celui-ci	Ancien diplômé inscrit sur une plate-forme de "réseau des anciens" ou "réseau professionnel" (ex: ReseauPro UNIF)	230	plate-forme anciens étudiants	E / R	non				
P	X	R			Retraité							**Ret**							I	Ancien personnel de l'établissement à la retraite maintenant des relations avec celui-ci		220	DRH (confirmation du statut de retraité) et le demandeur lui-même	P	non	Les droits sont limités à un ensemble de services de base et au maintien de l'adresse email professionnelle existante	statut entretenu sur demande expresse de l'intéressé	PNGNH7	Retraité maintenant une relation avec l'établissement
P	X	B			Contact entreprise				**Aff**										X	Représentant ou membre d'une entreprise ou d'un établissement externe maintenant des relation régulières avec l'établissement dans le cadre d'intérêts mutuels ou d'une collaboration	Contact entreprise pour l'insertion professionnelle : communication d'offres de stages et d'emploi, consultation de CV, recrutement de stagiaires ou de diplômés, contacts CROUS ou mutuelles étudiantes dans le cadre de la gestion de la scolarité	200	Direction partenariat entreprises, plate-forme d'insertion professionnelle, gestionnaires de scolarité	non	non	Accès à la plate-formes d'insertion professionnelle (réseau des alumni) et/ou de gestion des stages		PNGNH4	Personnes "contact entreprise" ayant besoin de consulter certaines pages ENT et de publier certains documents.
P	X	E			Enseignant externe				**Aff**							Tea			X	Personne exerçant une activité d'enseignement non endossée par l'établissement, mais utilisant des ressources de celui-ci, notamment pédagogiques, dans le cadre d'un contrat à titre onéreux ou d'une convention	Enseignants sur ressources propres d'un établissement administrativement rattaché	200	SIRH de l'établissement partenaire	selon convention	non				
P	X	U			Utilisateur hébergé				**Aff**										X	Personne externe à l'établissement et sans activité liée à celui-ci, utilisant des ressources non pédagogiques de l'établissement dans le cadre d'un contrat à titre onéreux ou une convention	Locataire d'un logement de fonction non membre du personnel bénéficiant d'un accès au réseau informatique et/ou à des locaux, personnel d'une entreprise ou d'un établissement tiers hébergé dans les locaux de l'établissement, personnel d'un établissement tiers pour lequel l'établissement est prestataire de services numériques (UP1 : UNIF, Condorcet)	200	Gestion du patrimoine immobilier, affaires juridiques, SIRH de l'établissement partenaire	selon convention	non				
P	X	L			Lecteur de bibliothèque												**RR**		B+X	Personne externe titulaire d'une inscription (en général annuelle) à l'une des bibliothèques rattachées à l'établissement	UP1 : lecteur SCD, BIS, Cujas	190	Bibliothèque (accueil, SIGB)	non	oui si présent dans les locaux	Accès aux locaux et aux postes de travail de la bibliothèque, consultation et emprunt d'ouvrages, accès au service d'impression/photocopie, accès à la DocElec, délivrance d'une carte de lecteur		PNGNH9	Lecteur de bibliothèque autorisé ayant souscrit un abonnement
P	X	V	B		Visiteur de bibliothèque													**LWI**	B	Personne externe autorisée de façon ponctuelle à accéder aux locaux de la bibilothèque, sans autorisation d'emprunt	UP1 : visiteurs SCD, BIS, Cujas	110	Accueil de la bibliothèque	non	oui si présent dans les locaux	Accès au wifi, accès aux locaux et aux postes de travail de la bibliothèque, accès au service d'impression/photocopie, accès ponctuel à la DocElec (limité à sa présence dans les locaux)	NB : Validité volontairement brève (24h) censée être représentative de la présence de la personne dans les locaux.		
P	X	V			Visiteur														X	Personne sans activité régulière en rapport avec l'établissement, ayant besoin d'être référencée dans le SI pour un usage ponctuel ou occasionnel de ressources de celui-ci	Visiteur invité ponctuellement à une conférence ou une réunion, ayant besoin d'accéder au wifi ou au réseau, d'avoir un badge d'accès aux locaux, d'ouvrir une session sur un poste de travail…	100	N'importe quel membre de l'établissement qui a été mandatée par un responsable d'unité pour gérer des visiteurs	non	non	Connexion au wifi, ouverture de session sur un poste de travail, droits minimaux sur l'ENT (limité à la gestion de son propre compte et données perso). Des droits plus spécifiques peuvent être attribués de façon discrétionnaire (contrôle d'accès physique…).		PNGNH10	Visiteur de passage ayant besoin d'un accès WIFI, ENT, ou …
		T			**Statuts transitoires**																								
T	**E**				**Entrant**														**I**	**Personne en instance d'intégration dans l'établissement**									
T	E	R			Personnel entrant														I	Personne pour laquelle un rôle de Personne Ressource doit être attribué de façon imminente	Personnel ayant une affectation déjà saisie dans le SIRH mais avec date d'effet dans le futur, individu saisi récemment dans le SIRH mais n'ayant pas encore de statut attribué	250	DRH	P	non	Fourniture anticipée d'une adresse email professionnelle, possibilité de lui attribuer des droits discrétionnaires			
T	E	R	F		Enseignant-chercheur entrant		**Fac**				Res					Tea			I	Enseignant-chercheur en instance d'intégration		250		P	non				
T	E	R	C		Chercheur entrant		Fac				**Res**								I	Chercheur (sans enseignement) en instance d'intégration		250		P	non				
T	E	R	E		Enseignant entrant											**Tea**			I	Enseignant en instance d'intrégration	Enseignant vacataire en attente de validation de son contrat (demande de contrat effectuée par la composante mais pas encore traitée par la DRH)	250	DRH ou Composante	P	non				
T	E	R	S		Personnel administratif ou technique entrant										**Staff**				I	Personnel administratif ou technique en instance d'intégration	Personnel BIATSS enregistré dans le SIRH, dont la date de prise de fonction n'est pas encore effective, mais déjà présent pour assurer un tuilage avec son prédécesseur	250		P	non				

T	E	A			Candidat apprenant														I	Personne ayant formulé une intention d'inscription imminente et non déjà apprenant	Pré-inscrit suite au résultat d'un concours, bachelier ayant formulé ses voeux sur ParcourSup, étudiant en interruption d'études ayant demandé une réinscription, toute personne référencée dans les "OPI" d'Apogée pour la campagne en cours mais n'ayant pas encore d'inscription	110	Scolarité, APB, ParcourSup, France Connect, autre source externe	R / non	non	Accès à la plate-forme d'inscription			
T	**S**				**Sortant**														**I**	**Personne ayant quitté récemment l'établissement**								
T	S	R			Personnel sortant														I	Ancienne personne ressource (gérée ou hébergée) dont le statut s'est terminé récemment, à qui un sursis de droits d'accès est accordé		130	DRH	P	non	Maintien temporaire de son adresse email professionnelle existante, maintien de l'accès à son dossier RH			
T	S	A			Apprenant sortant					**Alum**									I	Apprenant ayant terminé sa formation récemment, non réinscrit, à qui un sursis de droits d'accès est accordé		120	Scolarité	E	non	Accès à son dossier apprenant (consultation des résultats, édition de certificat provisoire, …), maintien temporaire de son adresse email apprenant existante, accès à la plate-forme de ré-inscription			